

# DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

---

Villeurbanne, le 4 février 2009

## RELEVÉ DE DECISIONS du CONGRES du 3 février 2009

- **Le Congrès réunissant le 3 février 2009 les conseillers du CA, du CS et du CEVU a pris connaissance de la motion présentée par un collectif d'élus des trois conseils et a écouté les rapports de présentation établis soit par les VP en charge de ces dossiers soit par des élus mandatés par le collectif. Une discussion ouverte et très large a permis d'arriver à un consensus. La motion initiale a été amendée au cours du congrès. Elle a été votée d'abord article par article puis dans son ensemble, à la fin du congrès.**

**Vote final : 54 voix pour, 36 voix contre, 3 refus de vote et 2 bulletins blancs**

**Le texte adopté est le suivant :**

« Le congrès de l'Université Lyon 1 réuni le 3 février 2009 à la demande des personnels constate qu'une crise majeure s'est installée au sein de la communauté universitaire, relayée par toutes les catégories de personnels et une partie des étudiants. Issue d'un malaise latent, cette crise a été déclenchée par une série de réformes précipitées et non concertées du gouvernement, ressenties comme autant de provocations par une grande partie de la communauté universitaire, et largement inadéquates à un exercice de qualité de nos missions d'enseignement et de recherche. En outre, ces réformes font suite à une stagnation des moyens et un déficit récurrent en postes depuis plusieurs années, ainsi qu'à une dégradation des salaires et des conditions de travail en particulier chez les personnels BIATOS.

Le congrès estime que des réformes concertées, progressives et financées doivent être envisagées dans l'intérêt du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais que les conditions nécessaires au dialogue et à la confiance ne sont pas réunies. C'est pourquoi il lance un appel solennel au gouvernement pour suspendre toutes les réformes en cours, et pour ouvrir un véritable débat national impliquant la communauté universitaire dans son ensemble.

**Vote : 67 voix pour, 13 voix contre, 3 bulletins blancs**

\* Concernant le nouveau mode de calcul de la dotation aux universités, le congrès regrette la part considérable soumise à des critères de performance discutables, qui auront une influence sur des centaines de postes de notre masse salariale. Il regrette que tous les emplois supplémentaires soient issus d'un déshabillage d'autres universités françaises. Il souligne également l'absence d'un transfert de moyens liés aux compétences élargies de notre université pour assurer ses nouvelles charges. Le congrès dénonce l'augmentation du budget de la recherche sous la forme de crédits d'impôt-recherche qui ne sont sous le contrôle ni du gouvernement ni des universités et souhaite que soit procédé à une évaluation nationale de ce dispositif. Il demande le rétablissement des 923 postes supprimés dans les universités et organismes de recherche ainsi que l'arrêt des suppressions de postes programmées pour les années à venir. Par ailleurs, le congrès demande à maintenir localement les moyens actuels des IUT.

**Vote : 84 voix pour, 6 voix contre, 8 bulletins blancs**

\* Concernant la modification des statuts des enseignants-chercheurs, le congrès se prononce pour le retrait sans condition du projet de décret, qui supprime tout cadre national et indépendant dans la gestion des services et des carrières. Il regrette que cette modification des statuts donne encore davantage de poids à la recherche, au détriment de la pédagogie et de l'enseignement. Dans l'optique d'une adaptation de leurs statuts aux nouvelles missions des enseignants-chercheurs, le congrès appelle à la mise en œuvre d'une large concertation nationale. Dans tous les cas, le congrès s'engage localement à ne prendre aucune décision qui conduirait à un dépassement de la charge d'enseignement statutaire, sauf en cas de demande de l'intéressé.

Ce paragraphe a été mis au vote avec en parallèle le texte de la motion déposée par les étudiants, qui figure ci-dessous :

*« Le congrès regrette que la modification des statuts des EC donne encore davantage de poids à la recherche, au détriment de la pédagogie et de l'enseignement. Le congrès souhaite que la pédagogie soit prise en compte pour le recrutement et la promotion des EC. Cela permettrait une vraie reconnaissance de la pédagogie grâce à une évaluation basée sur ces critères. La modulation des enseignements ne pourra être applicable qu'à cette condition.*

*Dans l'optique d'une adaptation, de leurs statuts aux nouvelles missions des EC, le congrès appelle à la mise en œuvre d'une large concertation nationale. Dans tous les cas, le congrès s'engage localement à ne prendre aucune décision qui conduirait à un dépassement de la charge d'enseignement statutaire. »*

**Résultats du Vote : Texte motion des élus : 58 voix pour (Texte adopté)  
Texte motion des élus étudiants (Inter-Asso) : 37 voix pour  
Et 2 voix contre, 3 bulletins blancs**

\* Concernant la réforme de la formation des maîtres, le congrès s'oppose à la suppression de l'année de formation en alternance et rémunérée des enseignants reçus au concours, tout en se prononçant favorablement pour la reconnaissance de la qualification des enseignants du primaire et du secondaire par un diplôme de master. Dans l'état actuel des choses, le congrès demande le retrait de la réforme en cours de la formation des maîtres, refuse de transmettre au ministère les maquettes des nouveaux masters exigées dans la précipitation, et appelle à la mise en œuvre d'une large concertation nationale sur la formation des maîtres.

**Vote : 61 voix pour, 36 voix contre, 6 bulletins blancs \_ Texte retenu**

A la suite du vote de ce paragraphe, a également été soumis au vote le texte de la motion déposée par les étudiants, qui figure ci-dessous :

*« Concernant la modification de la formation des enseignants du primaire et du secondaire, le congrès demande que les étudiants en deuxième année de Master conservent un stage en responsabilité. Le congrès se prononce favorablement pour la reconnaissance de la qualification des enseignants du primaire et du secondaire par un diplôme de Master. Dans l'état actuel des choses, le congrès demande de repousser la réforme en cours. Le congrès souhaite que les conseils centraux,*

*conformément à leurs prérogatives, attachent une attention toute particulière à chacune des maquettes de masters proposées et se réservent le droit de juger si, au regard de leur contenu, ces dernières ne sont pas abouties et cohérentes. »*

**Vote : 44 voix pour, 41voix contre, 11 bulletins blancs \_ Texte non retenu**

\* Concernant le projet de décret instituant un "contrat doctoral" unique, le congrès rappelle son attachement à une amélioration du statut des doctorants, à une résorption de la précarité dans ce domaine, ainsi qu'à la nécessité de sécurisation, de reconnaissance, de formation et d'insertion du doctorant. Mais il constate que la formule proposée accentue, au contraire, cette précarité, en particulier par une régression en regard du statut de contractuel de l'état (décret du 17 janvier 1986). Les droits des doctorants lors de la négociation du contrat ne sont pas garantis. Ce projet ne prend pas en compte la grande diversité des disciplines ni leurs spécificités. Le congrès remarque que les conditions d'exercice d'activités dans l'entreprise sont mal définies, et s'inquiète de l'ampleur de cette charge pour les doctorants. Il regrette que l'obligation de formation soit absente du projet, ainsi que toute référence au CIES et à l'école doctorale. En conséquence, le congrès se prononce pour le retrait de ce projet de décret instituant un contrat doctoral.

**Vote : 62 voix pour, 22 voix contre, 10 bulletins blancs**

\*Concernant les conditions de travail des personnels BIATOS, le congrès rappelle que l'ensemble des personnels des différentes catégories concourt au bon fonctionnement de l'université et mérite une considération égale. Le congrès s'élève contre le niveau de salaire scandaleusement bas de nombreuses catégories, et demande une revalorisation nationale de ces rémunérations, sous la forme d'une hausse du point d'indice et non par le truchement de primes au mérite ainsi qu'une augmentation du taux de promotion. Il demande un plan massif de titularisation des personnels contractuels sur les emplois correspondant à un besoin permanent. Localement, le congrès exige de la présidence, du secrétariat général et de la direction du personnel qu'une attention particulière soit portée à la gestion des personnels contractuels, aux conditions de renouvellement et à l'information sur les contrats. Il demande que des solutions soient trouvées pour généraliser les contrats de 12 mois à temps plein sans interruption, offrir une progression de carrière des personnels contractuels ainsi qu'un accès à des primes équivalentes à celles des personnels titulaires.

**Vote : 96 voix pour, 1 bulletin blanc**

\* Le congrès s'inquiète des déclarations récentes du chef de l'Etat concernant la transformation des organismes de recherche en agences de moyens. Il observe que ces déclarations s'accompagnent de suppressions de postes de chercheurs et d'ITA titulaires, au profit de moyens accordés sur une courte période à certains maîtres de conférences. Il redoute que ce mécanisme instaure une inégalité injustifiée entre les enseignants-chercheurs, et constate qu'elles induisent à la fois la diminution du potentiel local d'enseignement et du potentiel global de recherche. Le congrès demande la préservation des organismes publics comme opérateurs de la recherche, en reconnaissant leurs rôles de garants d'une cohérence nationale et d'une indépendance aux variations des politiques. Le congrès rejoint le CS et le CEVU dans leur refus de chaires université-organisme, et demande à son président de respecter ce choix.

**Vote : 60 voix pour, 20 voix contre, 13 bulletins blancs, 3 abstentions**

Pour toutes ces raisons, le congrès soutient les personnels et étudiants de Lyon 1 dans leur participation au mouvement national de résistance qui s'installe aujourd'hui dans toutes les universités et organismes de recherche. En souhaitant que ces actions nuisent le moins possible à l'exercice des missions, le congrès précise que les conséquences du mouvement devront être assumées par le gouvernement s'il s'obstine dans la direction qu'il a choisie. »

**Vote : 44 voix oui, 42 voix contre, 5 bulletins blancs.**

- **Le Congrès réunissant le 3 février 2009 les conseillers du CA, du CS et du CEVU a également pris connaissance et s'est prononcé sur les 2 motions présentées par les élus étudiants Inter-Asso (et qui figurent en italique ci-dessus) Ces motions qui concernaient la modification du statut des enseignants-chercheurs d'une part et la réforme de la formation des maîtres d'autre part, n'ont pas recueilli la majorité des votes du congrès.** (Une phrase a cependant été prélevée dans la première et a été ajoutée à la motion majoritaire)